



## EASY Indexed 1 an



Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mai 2022

Pour les particuliers en Région Flamande

Prix, 6% de tva comprise<sup>(12)</sup>

### Composition du prix de votre énergie<sup>(9)</sup>



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

### Vos avantages

- Vous profitez de la baisse des prix du marché
- Optez pour une électricité verte 100 % belge

### Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

## Prix indexés de l'énergie - 1 an

Redevance fixe <sup>(1)</sup> (€/an)	Prix par kWh (€cent/kWh)					Option énergie verte <sup>(4)</sup> (€cent/kWh)	Coûts énergie verte & cogénération <sup>(5)</sup> (€cent/kWh)
	Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit		
53,00	+ Consommation <sup>(2)</sup>	25,799	30,202	21,354	21,354	+ 0,306	+ 2,544
	- Injection <sup>(3)</sup>	19,036	21,421	12,078			

## Coûts de réseaux (distribution et transport)<sup>(6)</sup>

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution							Transport
	Normal	Bihoraire		Exclusif Nuit	Activité de mesure		Tarif prosumer	
		Heures pleines	Heures creuses		Relevé annuel	Relevé quart-horaire		
		(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)			(€cent/kWh)	
FLUVIUS ANTWERPEN	7,87	7,87	5,77	4,36	12,22	13,26	57,46	1,15
FLUVIUS LIMBURG	6,66	6,66	5,03	3,83	12,22	13,26	49,05	1,00
FLUVIUS WEST	7,24	7,24	5,28	4,10	12,22	13,26	52,64	1,03
GASELWEST	11,99	11,99	8,91	6,51	12,22	13,26	84,98	1,33
IMEWO	9,42	9,42	6,87	5,24	12,22	13,26	68,00	1,26
INTERGEM	8,43	8,43	6,16	4,72	12,22	13,26	61,32	1,20
IVEKA	10,90	10,90	8,36	5,81	12,22	13,26	77,94	1,26
IVERLEK	9,63	9,63	7,06	5,33	12,22	13,26	68,68	1,16
PBE	8,04	8,04	5,74	4,91	12,22	13,26	58,68	1,21
SIBELGAS	10,25	10,25	7,63	5,70	12,22	13,26	74,07	1,35



## EASY Indexed 1 an



Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mai 2022  
 Pour les particuliers en Région Flamande  
 Prix, 6% de tva comprise<sup>(12)</sup>

## Suppléments

### Suppléments (€cent/kWh)

Cotisation sur l'énergie 0,20417

### Cotisation Fonds Energie Région Flamande<sup>(8)</sup> (€/mois)

Résidentiel (avec domicile) 0,45

Résidentiel (sans domicile) 8,49

### Accise fédérale<sup>(11)</sup> (€cent/kWh)

Consommation entre 0 et 20.000 kWh 1,44160

Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh 1,22748

Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh 1,15540

- (1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.
- (2) Le prix de l'électricité est indexé trimestriellement. Le paramètre d'indexation est basé sur la moyenne arithmétique des cotations journalières ICE Endex repris sous la rubrique « Belgian Power Base Load Futures », durant le trimestre qui précède le trimestre de fourniture (ci-après Endex 303). Le paramètre Endex 303, exprimé en €/MWh, est calculé et publié par ENGIE (voir engie.be). Le paramètre Endex303 d'application pendant le 2ème trimestre 2022 s'élève à 216,76€/MWh.
- Les formules hors TVA d'application pour Mai 2022 sont les suivantes :
- Normal = 1,1240 + 0,1071 x Endex303
  - Tarif bihoraire heures pleines = 1,7010 + 0,1236 x Endex303
  - Tarif bihoraire heures creuses = 0,3550 + 0,0913 x Endex303
  - Exclusif nuit = 0,3550 + 0,0913 x Endex303
- (3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation. Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.
- Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre Endex303, comme déterminé au point (2). Les formules hors TVA d'application pour Mai 2022 sont les suivantes :
- Normal = 0,2000 + 0,0869 x Endex303
  - Tarif bihoraire heures pleines = 0,2000 + 0,0979 x Endex303
  - Tarif bihoraire heures creuses = 0,2000 + 0,0548 x Endex303
- (4) Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.
- (5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante : Q x Pc pour le coût énergie verte et le coût cogénération. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Mai 2022 à 97 €. Le prix par certificat de cogénération s'élève à 28 €. Ces prix sont hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.
- (6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la VREG.
- (7) Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur VREG.be.
- (8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (9) Le calcul a été effectué en février 2022 pour un contrat EASY Indexed sur la base d'une consommation privée de 3 500 kWh/an en Flandre. Prix 21% de tva comprise.
- (10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur [www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/](http://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/).
- (11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.
- (12) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.
- Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de EASY en "Option électricité verte, 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).
- Origine de l'électricité fournie dans le cadre de EASY en Région Flamande en 2020: cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (49,17%), nucléaire (50,83%), inconnu (0,00%).
- Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région Flamande en 2020 : sources d'énergie renouvelables (17,83%), cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (40,40%), nucléaire (41,77%), inconnu (0,00%).

### Frais de rappel et de mise en demeure<sup>(8) (10)</sup> Montants d'application en 2022

Frais de rappel (1er gratuit)	7,50 € (max)
Mise en demeure	15,00 € (max)